

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE
ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE DE FORMATION

PRISE DE NOTES RAPIDE

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ECONOMIQUE DE TYPE COURT

<p>CODE : 72 15 07 U32 D1 CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 702 DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX</p>

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 13 mai 2014,
sur avis conforme de la Commission de concertation**

PRISE DE NOTES RAPIDE

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ECONOMIQUE DE TYPE COURT

1. FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

Cette unité de formation vise à permettre à l'étudiant d'utiliser différents moyens de prise de notes rapide pour restituer une communication.

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1. Capacités

en français :

- ◆ résumer les idées essentielles d'un texte d'intérêt général ;
- ◆ rédiger un message structuré.

2.2. Titre pouvant en tenir lieu

C.E.S.S.

3. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE DE FORMATION

3.1. Dénomination des cours	<u>Classement des cours</u>	<u>Code U</u>	<u>Nombre de périodes</u>
Prise de notes rapide	CT	B	64
3.2. Part d'autonomie		P	16
Total des périodes			80

4. PROGRAMME

L'étudiant sera capable :

*face à des situations de communication couramment rencontrées dans les entreprises (conférences, réunions, débats ...),
dans le respect des règles et usages de la langue française,*

- ◆ de s'approprier différents moyens permettant la prise de notes rapide (mots-clés, arborescence, abréviations, signes, ...) pour :
 - ◆ reproduire intégralement une intervention,
 - ◆ reproduire le sens d'un discours,
 - ◆ établir le schéma des échanges entre intervenants ;
- ◆ de combiner ces moyens pour rédiger une synthèse ;
- ◆ de produire le type de document écrit attendu dans un délai déterminé.

5. CAPACITES TERMINALES

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable,

*face à une situation de communication professionnelle déterminée par le chargé de cours,
en utilisant différents moyens de prise de notes rapide,
dans le respect des consignes données,
dans le respect des règles et usages de la langue française,*

- ◆ de restituer le sens de la communication ;
- ◆ de produire un écrit structuré.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- ◆ le niveau de précision de la restitution,
- ◆ la qualité du document produit.

6. CHARGE(S) DE COURS

Un enseignant.

7. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Aucune recommandation particulière.